



ATMO Auvergne – Rhône-Alpes

Siège social : 3 allée des Sorbiers – 69500 Bron
Association régie par la loi du 1er juillet 1901

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2024



RSM Rhône-Alpes

2 bis, rue Tête d'Or

69006 LYON

T : +33 (0) 4 72 69 19 19

www.rsmfrance.fr

ATMO Auvergne – Rhône-Alpes

Siège social : 3 allée des Sorbiers – 69500 Bron

Association régie par la loi du 1er juillet 1901

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2024

Aux Membres de l'Association ATMO Auvergne – Rhône-Alpes,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association ATMO Auvergne – Rhône-Alpes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Fonds dédiés

L'association reçoit notamment des ressources qui sont traitées en fonds dédiés tel que décrit au paragraphe 6.4.3 de l'annexe. Nos travaux ont consisté à nous assurer de leur correcte évaluation.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle

estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments

collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

– il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Lyon, le 3 juin 2025

Le commissaire aux comptes

RSM Rhône-Alpes

Société de Commissariat aux Comptes Membre de la
Compagnie Régionale de Lyon-Riom

A handwritten signature in blue ink, consisting of a horizontal line with a loop and a flourish.

Représenté par Evelyne CHANSAVANG

Actif			Au 31/12/2024			Au 31/12/2023
			Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement				
		Frais de recherche et développement	193 324	136 656	56 667	90 210
		Donations temporaires d'usufruit				
		Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires ⁽¹⁾	1 469 537	1 130 128	339 408	381 721
		Immobilisations incorporelles en cours				11 786
		Avances et acomptes				
		TOTAL	1 662 861	1 266 784	396 076	483 717
	Immobilisations corporelles	Terrains				
		Constructions	3 023 230	2 591 002	432 228	252 168
		Inst.techniques, mat.out.industriels	14 842 645	11 406 370	3 436 274	3 406 826
		Immobilisations corporelles en cours				
		Avances et acomptes				23 773
	TOTAL	17 865 876	13 997 373	3 868 503	3 682 769	
	Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
	Immobilisations financières ⁽²⁾	Participations et créances rattachées	909 982		909 982	903 592
		Autres titres immobilisés				
		Prêts	254 744		254 744	235 506
		Autres	86 846		86 846	81 368
		TOTAL	1 251 573		1 251 573	1 220 468
	Total I	20 780 311	15 264 157	5 516 153	5 386 955	
Actif circulant	Stocks et en cours		193 688	17 037	176 650	161 952
	Créances ⁽³⁾	Créances clients, usagers et comptes rattachés	488 572		488 572	207 222
		Créances reçues par legs ou donations				
		Autres	3 185 212	114 282	3 070 930	3 478 414
		TOTAL	3 673 785	114 282	3 559 503	3 685 637
	Divers	Valeurs mobilières de placement				77 934
		Instruments de trésorerie				
		Disponibilités	3 389 915		3 389 915	3 299 920
		Charges constatées d'avance ⁽⁴⁾	68 406		68 406	65 463
	Total II	7 325 794	131 319	7 194 475	7 290 907	
	Frais d'émission des emprunts III					
	Primes de remboursement des emprunts IV					
	Ecart de conversion Actif V					
	TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V)	28 106 106	15 395 477	12 710 628	12 677 862	
Renvois	(1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières (3) et (4) Dont à plus d'un an (brut)					

Atmo Auvergne-Rhône-Alpes

Passif		Au 31/12/2024	Au 31/12/2023
Fonds propres	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires	500	500
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Écarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres	4 068 211	4 215 408
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	-687 506	-147 197
	Situation nette (sous-total)	3 381 204	4 068 711
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement	5 326 059	5 437 964
	Provisions réglementées		
Total I		8 707 263	9 506 675
Autres fonds propres	Montant des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total I bis			
Fonds dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés	1 343 067	807 887
Total II		1 343 067	807 887
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	172 325	240 067
Total III		172 325	240 067
Dettes	Emprunts obligataires et assimilés		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ⁽¹⁾		
	Emprunts et dettes financières diverses ⁽²⁾		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	339 504	344 828
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	1 858 790	1 749 665
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	251 177	28 737
	Autres dettes		
	Instruments de trésorerie		
	Produits constatés d'avance	38 500	
Total IV		2 487 972	2 123 231
Écart de conversion Passif V			
TOTAL DU PASSIF (I+I bis+II+III+IV+V)		12 710 628	12 677 862
Renvois	(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
	(2) Dont emprunts participatifs		

		Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois	Du 01/01/2023 Au 31/12/2023 12 mois
Produits d'exploitation	Cotisations	2 446 109	2 346 559
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens		
	<i>dont ventes de dons en nature</i>		
	Ventes de prestations de service	658 675	631 916
	<i>dont parrainages</i>		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	7 085 909	6 514 443
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières	47 896	29 016
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	131 660	109 781
	Utilisations des fonds dédiés	430 679	290 385
	Autres produits	1 229 548	1 285 125
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION I		12 030 478	11 207 228
Charges d'exploitation	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes (1)	3 157 964	3 098 231
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	619 988	577 374
	Salaires et traitements	4 544 453	4 187 500
	Charges sociales	1 982 346	1 841 033
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	1 316 833	1 339 863
	Dotations aux provisions	49 055	15 177
	Reports en fonds dédiés	965 859	670 062
	Autres charges	128 881	136 371
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION II		12 765 382	11 865 614
1. Résultat d'exploitation (I-II)		-734 903	-658 385

		Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois	Du 01/01/2023 Au 31/12/2023 12 mois
Produits financiers	De participations		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	59 828	45 363
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	2 153	3 795
	Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS III		61 982	49 159
Charges financières	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées	5 208	4 809
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	1 910	
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES IV		7 119	4 809
2. Résultat financier (III-IV)		54 863	44 349
3. Résultat courant avant impôt (I-II+III-IV)		-680 040	-614 036
Produits exceptionnels	Sur opérations de gestion		6 300
	Sur opérations en capital	7 470	474 104
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS V	7 470	480 404
Charges exceptionnelles	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	2 661	3 992
	TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES VI	2 661	3 992
4. Résultat exceptionnel (V-VI)		4 809	476 412
Participation des salariés aux résultats VII			
Impôts sur les bénéfices VIII		12 275	9 573
Total des produits (I + III + V)		12 099 931	11 736 793
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)		12 787 438	11 883 990
EXCÉDENT OU DÉFICIT		-687 506	-147 197
Évaluation des contributions volontaires en nature			
Contributions volontaires en nature			
Dons en nature			
Prestations en nature		47 041	60 900
Bénévolat		1 388	1 234
Total		48 429	62 134
Charges des contributions volontaires en nature			
Secours en nature			
Mises à disposition gratuite de biens			
Prestations en nature		47 041	60 900
Personnel bénévole		1 388	1 234
Total		48 429	62 134

Association ATMO

*Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos
31/12/2024
Montants exprimés en EUR*

Ce rapport contient 25 pages
Annexe PPG 2024 CPO.docx

Table des matières

1	Préambule	3
2	Objet social	3
3	Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées	3
4	Faits caractéristiques d'importance significative	4
4.1	Prolongation du projet associatif sur 2025	4
4.2	Mise en place d'un nouveau plan analytique et déploiement de la Gestion commerciale et du nouvel outil de gestion de projets.	4
4.3	Travaux sur la Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences (GEPP)	5
4.4	Astreinte Conseil d'Etat	5
4.5	Fin de la période de transition suit au changement de CCN	5
5	Principes et méthodes comptables	6
5.1	Présentation des comptes	6
5.2	Principes généraux	6
5.3	Principales méthodes comptables	6
6	Informations relatives aux postes du bilan	7
6.1	Actif immobilisé	7
6.1.1	État de l'actif immobilisé (brut)	8
6.1.2	Amortissements de l'actif immobilisé	9
6.1.3	Modalités d'amortissements	9
6.1.4	Informations relatives aux filiales et participations	10
6.2	Actif circulant	11
6.2.1	Stocks et en cours	11
6.2.2	Actif circulant / dépréciations	11
6.2.3	Précisions sur d'autres créances significatives	11
6.3	Fonds associatifs	12
6.3.1	Tableau de variation des fonds propres	12
6.3.2	Fonds propres (hors report à nouveau et résultat de l'exercice)	13
6.3.3	Reserve pour projet associatif	13
6.3.4	Autres fonds associatifs	14
6.3.5	Report à nouveau avant répartition du résultat	14
6.3.6	Concours publics et subventions	14
6.4	Provisions, fonds dédiés, autres passifs	15
6.4.1	Provisions pour risques et charges	15
6.4.2	Evaluation des provisions pour risques et charges	15

6.4.3	Fonds dédiés – tableau de suivi	16
6.4.4	Produits constatés d'avance	16
6.4.5	Charges à payer	16
6.5	Etat des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice	17
7	Informations relatives au Compte de résultat	18
7.1	Ventilation des produits d'exploitation	18
7.2	Détail des charges et des produits par nature incluant les contributions volontaires	19
7.3	Honoraires des commissaires aux comptes	19
7.4	Cotisations	19
7.5	Transfert de charges	19
8	Informations relatives à la fiscalité	20
9	Autres informations et engagements dont opérations et engagements envers les dirigeants	20
9.1	Informations relatives aux dirigeants	20
9.2	Informations relatives à l'effectif	20
10	Autres informations relatives aux opérations et engagements hors bilan	21
10.1	Engagements financiers donnés et reçus	21
10.1.1	Les engagements de retraites et avantages assimilés	21
10.2	Engagements pris en matière de crédit-bail	22
11	Transactions avec les contreparties	23
12	Tableau de flux de trésorerie	24

1 Préambule

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2024, dont le total bilan est de 12 710 628 euros et au compte de résultat de l'exercice, dégageant un déficit de 687 506 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024. Ces comptes annuels ont été établis le 28 février 2025.

2 Objet social

L'objet social de notre entité est décrit ainsi dans les statuts :

« Cette association agit dans l'esprit de la charte de l'environnement de 2004 adossée à la constitution de l'Etat français et de l'article L.220-1 du Code de l'environnement. Notamment, elle gère un observatoire environnemental relatif à l'air et à la pollution atmosphérique au sens de l'article L.220-2 du Code de l'environnement sur le territoire correspondant à la région administrative Rhône-Alpes et communique publiquement sur les informations issues de ses différents travaux.

Son action est inscrite dans le cadre de l'intérêt général et de la mission de service public.

Afin de mener à bien les missions qu'elle se donne, l'association :

- Met en œuvre tous les moyens métrologiques et de modélisation afin d'assurer la caractérisation la plus exhaustive possible, de l'air sur son territoire en constat et prévision, assure la continuité historique des indicateurs et données environnementales sur l'air et sur les paramètres explicatifs et/ou nécessaires à l'évaluation des impacts de la pollution atmosphérique. Notamment, l'observatoire doit pouvoir répondre aux réglementations européennes, nationales ou locales sur la surveillance de la qualité de l'air et les données environnementales ;
- Met en place des outils d'évaluation des politiques publiques, en vue entre autres du diagnostic et de la prospective pour les plans et programmes sur l'air relatifs ou ayant un impact sur l'air dans son territoire. Elle participe à la concertation et à la mise en application des plans d'actions pour ce qui relève de sa compétence (prévision, diffusion de l'information), y compris des plans courts termes comme les dispositifs préfectoraux ;
- Participe à l'amélioration des connaissances sur l'air, seule ou par le biais de collaborations allant de l'échelle locale et régionale jusqu'au niveau international ;
- Assure de manière indépendante auprès de ses membres, des autorités, des médias et du public la promotion et la diffusion des informations lui appartenant sous forme de base de données, études, bilans dossiers de communication afin de porter à connaissance tout élément permettant une amélioration de l'état de l'environnement sur le territoire. »

Les organes statutairement compétents de notre entité ont fixé différents objectifs pour réaliser l'objet social. Ces objectifs constituent le « projet associatif » pour lequel des réserves sont constituées le cas échéant dans nos fonds propres.

3 Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées

Les missions sociales sont définies par l'arrêté préfectoral n°22-164 du 20 juin 2022 publié au recueil des actes administratif spécial du 29 juin 2022.

4 Faits caractéristiques d'importance significative

4.1 Prolongation du projet associatif sur 2025

A compter du 1^{er} janvier 2022, Atmo Auvergne-Rhône-Alpes amis en place son nouveau projet associatif pour la période 2022-2024 issu d'une vaste concertation de l'ensemble des parties prenantes (salariés, membres, personnalités qualifiées). Ce projet porte une vision : Atmo, le référent Air au cœur de l'écosystème territorial pour les transitions et se donne pour objectif de développer et déployer une offre d'ingénierie Air-Climat-Energie pour accompagner les acteurs du territoire. Il se décompose en 4 programmes techniques :

- Missions Réglementaires ;
- Ingénierie Territoriale ;
- Animation Territoriale ;
- Recherche & Développement

Et un programme support englobant, la gestion financière, la gestion des Femmes et des Hommes et les Systèmes d'Information.

En parallèle, 6 chantiers transversaux constituant les objectifs transversaux à atteindre dans le cadre du projet associatif :

- Déployer une offre d'ingénierie Air-Climat-Energie pour accompagner les acteurs du territoire ;
- Créer un centre de ressources, de formation et d'animations sur l'air ;
- Faire évoluer la gouvernance pour amplifier la concertation et l'influence d'Atmo ;
- Renforcer l'accompagnement des partenaires et être présent sur l'ensemble des territoires ;
- Faire évoluer le modèle économique afin de capter de nouvelles ressources ;
- Anticiper les nouveaux besoins de surveillance y compris réglementaires ;

En complément de ce document, l'association a également décliné plus spécifiquement ce projet associatif dans un nouveau PRSQA visant à détailler la seule partie réglementaire en lien avec l'agrément de l'association dont le renouvellement est intervenu le 20 juin 2022 pour une nouvelle période triennale. Lors de l'Assemblée Générale du 26 juin 2024, les membres d'Atmo Auvergne-Rhône-Alpes ont approuvé la prolongation du projet associatif pour une année supplémentaire. Des travaux seront engagés dès 2025 pour élaborer un nouveau projet associatif pour une nouvelle période triennale à compter de 2026.

4.2 Mise en place d'un nouveau plan analytique et déploiement de la Gestion commerciale et du nouvel outil de gestion de projets.

A la suite des travaux réalisés par le groupe de travail sur les outils, une nouvelle version de l'outil de gestion de projets « Project'Or » a été déployée permettant de mieux appréhender la charge de travail des collaborateurs et le suivi des projets au niveau financier. Pour cela un nouveau plan analytique a été mis en place sous la forme d'une structuration du code analytique permettant de répondre à la fois aux exigences du niveau national (4 premiers caractères), le suivi des unités opérationnelles et supports (2 caractères) et un numéro d'ordre unique pour chaque projet commençant par l'année de création (4 derniers caractères). Ce nouveau plan a été déployé sur l'outil de gestion des commandes, le logiciel comptable et le logiciel de comptabilisation des temps et activités. En parallèle, un nouveau module de gestion commerciale de la suite SAGE a également été déployé permettant de mieux suivre les facturations, appels de cotisations et de TGAP afin de sécuriser les opérations de comptabilisation dans un outil intégré. En parallèle, la base contact initialement suivie sur un outil Microsoft a été rapatriée sur SAGE pour les contacts financiers. Ces travaux ont fortement mobilisé les équipes pour un coût total du projet sur 2024 de 221 889€.

4.3 Travaux sur la Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences (GEPP)

Atmo Auvergne-Rhône-Alpes a mis en place une démarche de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences permettant de cartographier les compétences des collaborateurs et de sécuriser celles qui sont stratégiques pour l'association. Cette démarche vise également à rendre plus lisible les parcours professionnels au sein de l'association pour que les collaborateurs puissent identifier les filières métiers et les différentes passerelles possibles. Ce projet a été conduit avec le Cabinet VAKOM qui nous a aidé à bâtir la matrice de compétences qui sera intégrée sur le SIRH d'Atmo et intégré aux entretiens annuels d'évaluation pour l'année 2025.

4.4 Astreinte Conseil d'Etat

Par décision du Conseil d'Etat en date du 24 novembre 2023 statuant au contentieux sur demande de l'association « Les amis de la terre » condamnant l'Etat français à verser une astreinte de 10M€ au titre de la liquidation provisoire de l'astreinte prononcée par la décision du 10 juillet 2020. Au titre de cette astreinte, le Conseil d'Etat a sollicité Atmo Auvergne-Rhône-Alpes pour que soit porté à sa connaissance l'utilisation des fonds versés en 2024 mais il n'a pas statué sur l'attribution d'une nouvelle tranche d'astreinte. Sa décision a été ajournée et reportée sur 2025 sachant que la station réglementaire « Lyon périphérique » est sortie du contentieux à l'automne 2024 sans pour autant que le Conseil d'Etat ait statué sur la liquidation de l'astreinte des 2^{ème} semestre 2023 et 1^{er} semestre 2024

4.5 Fin de la période de transition suit au changement de CCN

Dans le cadre de la négociation collective relative au changement de convention collective et le rattachement à la CCN BETIC, l'accord collectif du 28 juin 2022 prévoyait une provision pour charges de 198 371K€ pour le rachat de l'ancienneté dans l'échelon de la CCN AASQA des collaborateurs embauchés avant le 1^{er} juillet 2022. Une reprise de 68 197€ a été constatée au 31/12/2024 pour solde de la provision.

Aucun fait caractéristique d'importance significative n'est survenu postérieurement à la clôture de l'exercice.

5 Principes et méthodes comptables

5.1 Présentation des comptes

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- le bilan
- le compte de résultat
- l'annexe

5.2 Principes généraux

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce (articles L 123-12 à L 123-28), du règlement ANC n° 2014-03 du 05/06/2014 modifié par le règlement ANC n° 2015-06 du 23/11/2015 relatif au Plan Comptable Général, du règlement ANC n° 2018-06 du 05/12/2018 modifié par les règlements ANC 2020-08 et ANC 2021-02.

5.3 Principales méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Le guide méthodologique comptable applicable aux AASQA a également été appliqué.

- TGAP : Les dons versés par les entreprises sont comptabilisés au cours de l'exercice du versement effectif. En ce qui concerne la TGAP affectée, lorsque les industriels se sont engagés sur un montant dans le cadre du financement d'un projet, l'association comptabilise un produit à recevoir.
- Subventions d'investissement : sont inscrites à ce poste les subventions notifiées à l'association Atmo AURA et utilisées pour l'acquisition d'un actif. Les subventions font l'objet d'une reprise au compte de résultat, enregistrée en produits d'exploitation, proportionnellement à la dotation aux amortissements des biens qu'elles ont servis à financer.
- Les prestations sont réalisées auprès des clients sur plusieurs exercices. La marge est constatée à l'achèvement soit sur le dernier exercice de prestation.

6 Informations relatives aux postes du bilan

6.1 Actif immobilisé

A leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes : les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition.

Les éventuelles dépréciations sont constatées après identification d'un indice de perte de valeur fonction des indicateurs suivants :

- Externes : valeur de marché, changements importants, taux d'intérêt et de rendement,
- Internes : obsolescence ou dégradation physique, changements importants dans le mode d'utilisation, performances inférieures aux prévisions.

La valeur nette comptable est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation modifiant ainsi de manière prospective la base amortissable.

6.1.1 État de l'actif immobilisé (brut)

Immobilisations		Valeur brut début (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)		Valeur brute fin (D)
				Sorties	Virements	
Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement Total I	-	-	-	-	-
	Autres immobilisations incorporelles Total II	1 570 387	92 475	-	-	1 662 862
Immobilisations corporelles	Terrains	-	-	-	-	-
	Constructions	2 803 713	268 891	49 373	-	3 023 231
	Install. Tech., mat., outillage	11 510 024	972 006	387 116	-	12 094 914
	Install. générales, ag. Am. divers	63 313	-	-	-	63 313
	Matériel de transport	366 286	33 348	486	-	399 147
	Mat bur., informatique, mobilier	2 328 100	74 642	117 472	-	2 285 270
	Immo. Corp. En cours	-	-	-	-	-
	Avances et acomptes	23 774	-	-	23 774	-
	Total III	17 095 210	1 348 887	554 447	23 774	17 865 876
Immobilisations financières	Participations	783 593	6 390	-	-	789 983
	Créances rattachées à des part.	120 000	-	-	-	120 000
	Autres titres immobilisés	-	-	-	-	-
	Prêts et autres immo. financières	316 875	28 416	3 700	-	341 591
	Total IV	1 220 468	34 806	3 700	-	1 251 574
Total général		19 886 066	1 476 168	558 147	23774	20 780 312

6.1.2 Amortissements de l'actif immobilisé

Immobilisations		Amortissements début	Augmentations	Diminutions	Amortissements fin
Amortissements incorporelles	Frais d'établissement Total I	-	-	-	-
	Autres immobilisations incorporelles Total II	1 086 670	180 115	-	1 266 785
Amortissements corporelles	Terrains	-	-	-	-
	Constructions	2 551 545	88 831	49 373	2 591 003
	Install. Tech., mat., outillage	8 692 038	817 711	387 116	9 122 633
	Install. générales, ag. Am. divers	55 621	2 033	-	57 654
	Matériel de transport	260 013	59 213	486	318 740
	Mat bur., informatique, mobilier	1 853 225	171 591	117 472	1 907 344
	Immo. Grevéés de droits	-	-	-	-
	Total III	13 412 441	1 139 379	554 447	13 997 373
Total général		14 499 111	1 319 494	554 447	15 264 158

6.1.3 Modalités d'amortissements

Type d'immobilisation	Mode	Durée
Logiciels et Progiciels	Linéaire	1 à 5 ans
Constructions	Linéaire	5 à 10 ans
Agencements et Aménagement des constructions	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel et Outillage industriels	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de Transport	Linéaire	5 ans
Matériel et Mobilier de Bureau	Linéaire	3 à 10 ans

6.1.4 Informations relatives aux filiales et participations

Filiales (+ de 50 % capital détenu)	Capital	Quote-part %	Valeurs comptables des titres détenus		CA Hors taxes	Prêts/avances non remboursés
	Rés. et report avant affect.	Dividendes	Brute	Nette	Résultats	Dépôts de garantie
SCI Immobili Air	460 000	100%	460 000		245 222	120 000
	41 130	-	460 000		41 130	48 750
	Observation : Compte courant débiteur de 441 k€ au 31/12/2024.					
SCI N'AIR'J	3 000	55%	1 650		295 440	-
	21 142	-	1 650		21 142	9 287
	Observation : Compte courant débiteur de 63 k€ au 31/12/2024.					

6.2 Actif circulant

6.2.1 Stocks et en cours

Catégorie de stocks appropriés à notre entité	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Matières premières et approvisionnements	193 688	17 038	176 650
TOTAL	193 688	17 038	176 650

Les stocks de fournitures analyseurs sont évalués selon la méthode du Coût Unitaire Moyen Pondéré.

6.2.2 Actif circulant / dépréciations

Rubriques	Situations et mouvements			
	Dépréciations au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Stocks	15 871	3 129	1 962	17 038
Usagers	-	-	-	-
Autres	82 854	33 602	2 174	114 282
TOTAL	98 725	36 731	4 136	131 320

6.2.3 Précisions sur d'autres créances significatives

6.2.3.1 Charges constatées d'avance et écart de conversion actif

Nature	Date période		Montants		
	Début	Fin	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Exploitation	01/01/2024	31/12/2024	68 406		

6.2.3.2 Produits à recevoir

Les produits à recevoir sont composés d'avoirs fournisseurs à recevoir pour 18.3 k€, de charges sociales pour 11.7 k€. Les produits divers, pour 162.7 k€ au 31 décembre 2024, correspondent essentiellement aux soldes des dons et cotisations industriels appelés et non versés au 31 décembre 2024, des subventions restent à recevoir pour 2 459.7 K€

6.2.3.3 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été vendues sur l'exercice. A la clôture au 31/12/2024, l'association ne détient plus de valeurs mobilières de placement.

6.3 Fonds associatifs

6.3.1 Tableau de variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A L'OUVERTURE	AFFECTATION DU RESULTAT	AUGMENTATION	DIMINUTION OU CONSOMMATION	A LA CLOTURE
Fonds propres sans droit de reprise	500				500
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves	4 215 410	-147 197	740 129	740 129	4 068 213
Report à nouveau					
Excédent ou déficit de l'exercice	-147 197	147 197	-687 506	-	-687 506
Situation nette	4 116 892	-	52 623	740 129	3 381 204
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement (1)	5 437 964		575 338	- 687 243	5 326 059
Provisions réglementées					
TOTAL	9 506 676	-	627 961	52 886	8 707 263

Variations des subventions d'investissement

Les augmentations concernent les variations des subventions d'investissement (cf point 6.3.4).

Les diminutions concernent les variations des reprises des subventions d'investissement et sorties.

6.3.2 Fonds propres (hors report à nouveau et résultat de l'exercice)

L'apport sans droit de reprise implique la mise à disposition définitive d'un bien. Pour être inscrit en fonds associatifs, cet apport doit correspondre à un bien durable utilisé pour les besoins de l'association. Dans le cas contraire, il est inscrit au résultat.

Libellés	Solde début Avant règlement 2018-06	Augmentation	Diminution	Solde fin
Fonds associatifs sans droit de reprise				
Apports sans droit de reprise	500		-	500
Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables par l'association	-		-	-
Écarts de réévaluation				
Réserves				

6.3.3 Réserve pour projet associatif

Deux réserves pour suivi des fonds obtenus par l'Etat en raison des astreintes ont été créées.

La première de 350 K€ correspond au suivi des fonds alloués au titre de l'astreinte perçue en 2021. Sur ces fonds, 449 K€ correspondent à des actions menées et financées sur l'exercice, la réserve a donc été diminué de ce montant en contrepartie du compte de réserves diverses.

La seconde de 800 K€ correspond au suivi des fonds alloués au titre de l'astreinte perçu de 2022.

Intitulé des projets	Solde début Exercice	Augmentation de l'exercice	Diminution de l'exercice (consommation par affectation du résultat)	Diminution de l'exercice (transfert vers le compte 106881 Réserves diverses)	Montant fin exercice
Suivi astreinte Etat 2021	139 072		86 554		52 518
Suivi astreinte Etat 2022	800 000		203 575		596 425
Suivi astreinte Etat 2023		450 000			450 000
TOTAL	939 072	450 000	290 129	-	1 098 943

6.3.4 Autres fonds associatifs

Libellé	Solde début Exercice	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Fonds associatifs avec droit de reprise	-	-	-	-
Réserves diverses (1)	3 276 337	290 129	597 197	2 969 268
Écarts de réévaluation	-	-	-	-
Subventions d'investissements sur biens non renouvelables par l'association	19 075 040	1 132 671	557 334	19 650 377
Etat	4 708 817	624 672	232 194	5 101 294
Collectivités	2 389 024	89 411	102 972	2 375 463
Ind Ass TGAP	11 715 367	355 588	222 167	11 848 788
Autres	215 866	63 000	-	278 866
FEDER	45 966	-	-	45 966
Provisions réglementées	-	-	-	-
Droit des propriétaires (commodat)	-	-	-	-

- (1) Les réserves diverses proviennent des résultats cumulés par les anciennes structures au fil des ans.
En 2024, des mouvements supplémentaires ont été constatés :
- 290 128 € d'annulation de réserves pour projets associatifs sont venus augmenter les réserves diverses ;
 - Constitution des réserves pour projet associatif 2023 pour 450 000 € ;
 - Consommation sur la réserve pour projet associatif 2023 pour 147 197 € et donc transfert à dû concurrence vers le compte "réserves diverses".

6.3.5 Report à nouveau avant répartition du résultat

Nous ne constatons pas de report à nouveau à la clôture de l'exercice.

6.3.6 Concours publics et subventions

Les subventions et concours publics octroyés dans l'exercice sont répartis de la manière suivante :

Nature \ financeurs	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	Ind Ass TGAP	Autres	Total
Subventions d'exploitation	666 035	2 814 411	1 124 855	2 480 608	-	7 085 910
Subventions d'investissement	-	624 672	89 411	355 588	-	1 069 671
Total	666 035	3 439 083	1 214 266	2 836 196	-	8 155 581

6.4 Provisions, fonds dédiés, autres passifs

6.4.1 Provisions pour risques et charges

Nature des réserves et provisions	Montant début	Augmentations	Diminutions	Montant fin
Provisions pour charges	-	-	-	-
Provision pour impôts	-	-	-	-
Provision pour démantèlement	164 000	2 000	4 000	162 000
Autres Provision pour charges	76 067	10 325	76 067	10 325
TOTAL	240 067	12 325	80 067	172 325

6.4.2 Evaluation des provisions pour risques et charges

Il est constitué une provision pour démantèlement pour un montant de 162 000 €.

Elle est basée sur l'engagement pris par l'association de rendre en l'état le lieu de création des stations de surveillance. L'expérience a permis d'évaluer le coût à 2 000 € par site. Les stations pour lesquelles il existe une provision sont au nombre de 78 au 31/12/2024 sur 86 stations existantes.

Les autres provisions pour charges sont composées de :

- 10 325 € de provision pour congés payés acquis par les salariés en arrêt maladie longue durée qui pourraient être réclamés par ceux-ci suite à la jurisprudence rendu par la cour de cassation en date du 13/09/2023.

6.4.3 Fonds dédiés – tableau de suivi

Situations					
Ressources	Fonds à engager au début de l'exercice (19)	Utilisation en cours d'exercice (7894)	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées (6894)	Fonds restant à engager en fin d'exercice (19)	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépenses au cours des deux derniers exercices
Ministère Environnement	34 684	115 307	15 011	134 980	-
ADEME	24 537	151 869	24 537	151 869	-
Etat, autres	48 265		21 119	27 146	-
Région	56 939	54 875	56 939	54 875	-
Département	2 060	-	2 060	-	-
Comm.&Grpt	248 150	18 130	188 586	77 694	-
Union Européenne	393 252	625 678	122 427	596 503	-
Industriels	-	-	-	-	-
TOTAL	807 888	965 859	430 679	1 343 068	-

6.4.4 Produits constatés d'avance

Les PCA concerne l'exploitation et sont d'un montant de 38 500 € à la clôture 31/12/2024.

6.4.5 Charges à payer

Les charges à payer concernent pour 119 k€ des factures fournisseurs, pour 1 322 k€ des charges de personnel et charges sociales, et pour 116 k€ des charges fiscales.

6.5 Etat des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'un an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	120 000		120 000
	Prêts	254 744		254 744
	Autres	-		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Créances Clients et Comptes rattachés	488 573	450 985	37 588
	Autres (1)	3 185 212	3 185 212	
Charges constatées d'avance		68 406	68 406	
TOTAL		4 925 359	3 704 603	412 332

Prêts Accordés en cours d'exercice	19 238
Remboursements obtenus en cours d'exercice	

(1) Ce poste comprend 2 460 K€ de subventions à recevoir. La ventilation n'a pas été estimée ici compte tenu des incertitudes sur les échéances.

ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A + d'1 an et 5 ans au +	A + de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	à 1 an maximum à l'origine	-			
	à plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers		-			
Fournisseurs et comptes rattachés		339 504	339 504		
Dettes fiscales et sociales		1 858 790	1 858 790		
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés		251 178	251 178		
Autres dettes		-			
Produits constatés d'avance		38 500	38 500		
TOTAL		2 487 972	2 487 972		

7 Informations relatives au Compte de résultat

7.1 Ventilation des produits d'exploitation

	Montant
Prestations de Service	658 675
Subventions	7 085 909
Reprises sur provision et transferts de charges	131 661
Cotisations	2 446 109
Utilisation des fonds dédiés	430 679
Autres produits	1 277 427
Total	12 030 478

Les prestations de service concernent notamment :

- Prestations QASA : 299 322 €
- Prestations SABRA : 31 478 €
- Prestations Carbon : 57 888 €
- Prestations Area : 13 802 €
- Prestations Sivalor : 22 302 €
- Prestations ATMB : 35 980 €

Suite à la réglementation ANC 2018-06, l'utilisation des fonds dédiés se retrouve dans les produits d'exploitation.

7.2 *Détail des charges et des produits par nature incluant les contributions volontaires*

Nature de la contribution / modalités ayant permis de quantifier	Méthode de valorisation	Montant
Contribution en travail	Il s'agit des interventions (hors présence réglementaire) évaluées au SMIC chargé	1 388
Contribution en service	Les fluides sont évalués avec une station de configuration identique Les sols sont évalués forfaitairement, avec un coût unitaire par station selon la convention signée avec l'organisme « prêteur »	47 041

Ces contributions sont comptabilisées en pied de compte de résultat et ont pu être déterminées avec précision. Elles concernent principalement la mise à disposition de matériels, locaux, et de fluides.

7.3 *Honoraires des commissaires aux comptes*

	CAC
Au titre de la mission de contrôle légal des comptes	25 578 €
Au titre d'autres prestations	2 900 €
Honoraires totaux	28 478 €

7.4 *Cotisations*

L'association sollicite des cotisations auprès de ses membres. Elles sont comptabilisées de la façon suivante :

- Collectivités – Lors de l'appel ;
- Industriels – lors de l'encaissement, hormis celles liées au programme QASA qui le sont lors de l'établissement de la facture.

7.5 *Transfert de charges*

Cette année, le total des transferts de charges s'élève à 49 611 €.

8 Informations relatives à la fiscalité

L'association a créé une comptabilité avec 3 secteurs : le secteur non lucratif, le secteur lucratif, et le secteur mixte. Chacun des secteurs est alimenté par des codes analytiques propres.

La partie lucrative de l'association est composée de 100% des prestations facturées aux différents partenaires, ainsi que les frais directs liés à ces prestations. Une quote-part de 6% du résultat du secteur mixte a également été intégrée à la partie fiscalisée.

9 Autres informations et engagements dont opérations et engagements envers les dirigeants

9.1 Informations relatives aux dirigeants

En application de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, le montant brut des rémunérations et avantages en nature versés aux trois plus haut cadres dirigeants bénévoles ou salariés est de 254 905 euros. Ils sont relatifs aux trois personnes présentes au CODIR. Leur rémunération représente 5.96 % des salaires et traitements.

Les dirigeants bénévoles ne sont pas rémunérés et ne bénéficient d'aucun avantage en nature.

9.2 Informations relatives à l'effectif

L'effectif moyen salarié (ETP personnes physiques) y compris celui mis à disposition de l'entité se décompose ainsi, par catégorie.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	61	-
Non Cadres	29	-
TOTAL	90	-

10 Autres informations relatives aux opérations et engagements hors bilan

10.1 Engagements financiers donnés et reçus

Nature d'engagements	Donnés	Reçus
Engagements en matière de retraite	1 169 577 €	
Engagements liés aux locations		
- Contrats de location immobilière	536 125 €	
- Contrats de location de véhicules	233 798 €	
- Contrats de location de matériels bureautique	49 151 €	
Engagements de crédit-bail mobilier	195 950 €	

10.1.1 Les engagements de retraites et avantages assimilés

Notre entité ne provisionne pas son engagement en matière de retraite dont les principales caractéristiques et hypothèses retenues pour leur estimation à la date de clôture sont précisées ci-après.

Le montant de notre engagement total correspondant s'élève à 1 169 577 € au 31/12/2024.

Un contrat de couverture est souscrit auprès d'AG2R La Mondiale. La valeur du fonds collectif correspondant au contrat est de 450 475 €.

Les principales hypothèses sont les suivantes à la date de clôture :

- Age de départ à la retraite présumé à l'initiative du salarié : 65 ans
- Taux d'actualisation : 3.5%
- Taux d'augmentation annuel des salaires : 2%
- Concernant l'appréciation de la probabilité d'être présent dans l'entité à l'âge de départ en retraite, notre entité utilise :

Des Statistiques propres de turn-over faible

Pour la prise en compte du risque de mortalité,

Le pourcentage de survie résulte des tables de mortalité officielles de l'Insee distinctes hommes/femmes.

- Le % de cotisations/contribution sociales « patronales » probable retenu à payer sur ces indemnités est de 59%.

10.2 Engagements pris en matière de crédit-bail

	Matériel de transport	Matériel	Bureautique	Total
<i>Valeur d'origine</i>	128 735	122 389	26 719	277 843
<i>Amortissements</i>				
- Cumuls exercices antérieurs	19 569	69 613	11 746	100 928
- Dotation de l'exercice	23 689	27 707	8 817	60 213
Sous-total	43 258	97 320	20 582	161 141
<i>Redevances payées</i>				
- Cumuls exercices antérieurs	27 030	75 884	14 185	117 100
- Redevance de l'exercice	27 805	26 285	9 456	63 547
Sous-total	54 836	102 169	23 641	180 647
<i>Redevances restant à payer</i>				
- A un an au plus	29 669	15 798	4 728	50 196
- A cinq ans au plus	67 917	8 877		76 794
- A plus de cinq ans	68 959			68 959
Sous-total	166 546	24 675	4 728	195 950
<i>Valeur résiduelle</i>				
- A un an au plus	0	0	267	267
- A plus d'un an et 5 ans au plus	955	676	0	1 631
- A plus de cinq ans	331			331
Sous-total	1 287	676	267	2 230
Montant pris en charge dans l'exercice	27 805	26 285	9 456	63 547

11 Transactions avec les contreparties

Selon l'article 431-12 du règlement ANC n°2018-06 En 2022, les opérations avec les contreparties non habituelles ou non conclues à des conditions normales concernent uniquement celles avec SynairGIE.

Nature des Transactions	Partie concernée	Montant
Concernant les charges		
Honoraires divers	SynairGIE	61 522 €
Concernant les produits		
Néant		

12 Tableau de flux de trésorerie

ASS ATMO AUVERGNE RHONE-ALPES - TdFT	
en €	31/12/2024
Résultat net	-687 507
Amortissements et provisions, mouvements fonds dédiés	1 819 527
Quote-part de subv. et dotations cons. virées au résultat	-1 209 384
VNC	
Plus values de cession	-7 471
CAF	-84 835
<i>Variation des créances clients, comptes usagers</i>	-281 858
<i>Variation des créances reçues par legs et donations</i>	
<i>Variation des stocks</i>	-15 865
<i>Variation des dettes fournisseurs (hors frs immo)</i>	-5 324
<i>Variation des autres comptes</i>	518 585
<i>Autres créances</i>	370 960
<i>Autres dettes</i>	147 625
Flux net de trésorerie généré par l'activité	130 704
<i>Acquisitions immobilisations incorp & corp</i>	-1 414 926
<i>Variations des immobilisations financières brutes</i>	-31 106
<i>Variations des comptes de liaison</i>	
<i>Variation des fournisseurs d'immobilisations</i>	222 440
<i>Produits de cession</i>	7 471
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'invest.	-1 216 122
<i>Apport - retrait en fonds propres</i>	
<i>Variation des comptes de liaisons</i>	
<i>Variation des Subventions</i>	1 097 479
<i>Variation des emprunts</i>	
Flux net de trésorerie lié aux op. de financement	1 097 479
Variation de trésorerie	12 061
Trésorerie à l'ouverture	3 377 854
Flux net de trésorerie généré par l'activité	130 704
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'invest.	-1 216 122
Flux net de trésorerie lié aux op. de financement	1 097 479
Trésorerie nette à la clôture	3 389 915